

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°47/2022****SEANCE DU 17/11/2022**

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ÉNERGIES

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé,

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien.

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-17,
Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,
Vu le décret °2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie
Vu le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie
Vu le projet de convention d'habilitation établi par SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD,
Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie,
Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention entre le SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

- D'autoriser le transfert au SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé,

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention d'habilitation
D'ELECTRICITE DU GARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, accepte la proposition qui lui
faite.



Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE